



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 109928

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la rigidité du barème d'attribution des bourses pour les étudiants. En effet, de nombreuses familles modestes se voient refuser ces aides précieuses car leurs revenus dépassent de quelques euros seulement le plafond. Il lui demande si cette rigidité des barèmes d'attribution des bourses universitaires pourrait être atténuée.

Texte de la réponse

Les bourses sur critères sociaux sont accordées en fonction d'un barème national qui prend en considération les ressources des parents ainsi que certaines de leurs charges familiales par le biais de « points de charges ». Il est évident que tout dispositif de prestations sociales qui repose sur un barème entraîne inévitablement des effets de seuil. Les cas de dépassement à la marge des plafonds de ressources ouvrant droit à l'attribution d'une bourse sur critères sociaux restent difficiles à apprécier tant en raison de la diversité des situations susceptibles d'être prises en compte qu'au regard de la limite du dépassement qu'il convient de retenir. Aussi, et dans le souci de ne pas rompre le principe d'égalité de traitement des étudiants, les centres régionaux des oeuvres universitaires et scolaires se doivent d'appliquer strictement la réglementation nationale relative aux modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux. La question du « lissage » des effets de seuils s'inscrit en fait dans le cadre d'une réflexion plus globale portant sur une refonte du dispositif des aides sociales dédiées aux étudiants. Cette réflexion s'appuiera, d'une part, sur les entretiens conduits par le directeur du CNOUS avec les différentes organisations étudiantes sur l'ensemble des conclusions du rapport du député Laurent Wauquiez sur l'amélioration du système de gestion des bourses et, d'autre part, sur les préconisations contenues dans le rapport de la mission d'audit de modernisation remis par l'inspection générale des finances et par l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109928

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11737

Réponse publiée le : 6 février 2007, page 1332